

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE LILLE

Vu le décret n° 89-902 modifié du 18 décembre 1989 modifié relatif aux Instituts d'Etudes Politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu le décret n° 91-562 du 13 juin 1991 portant création de l'Institut d'Etudes Politiques de Lille ;

Vu les statuts de l'Institut d'Etudes Politiques de Lille ;

Vu le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 modifié relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur

Vu l'arrêté de la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 13 février 2019 portant nomination de Monsieur Pierre MATHIOT, Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Lille pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} mars 2019 ;

Vu les résultats des élections du 25 avril 2019 et des tirages au sort du 2 mai 2019 ;

Vu les désignations intervenues,

ARRETE

Article 1 – Sont nommés à la commission paritaire d'établissement, après tirage au sort, au titre des représentants des personnels des catégories A, B et C des groupes de corps pouvant être représentés au sein de l'établissement :

Catégorie	Groupe de corps Recherche et Formation		Groupe de corps de l'AENES		Groupe de corps des bibliothèques	
	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
A	Jamila BENHAOUAS	Guillaume DUSEIGNEUR	--	--	Coline BLANPAIN	Perrine LEMIERRE
B	Charlotte MEZNAD	Cécile ADAMSKI	--	--	--	--
C	Marine BREVART	Sylvain FRESET	--	--	--	--

Soit 8 sièges

Article 2 – Sont nommés au titre des représentants de l'administration :

Titulaires	Suppléants
Pierre MATHIOT	Anne BAZIN
Chantal FIGUEREDO	Emmanuelle CALANDRE
Blandine LENOIR	Simon FROMONT
Alexandre DESRUMAUX	François BENCHENDIKH

Soit 8 sièges

Article 3 – Les membres de la commission paritaire d'établissement sont nommés jusqu'au 25 avril 2022.

Article 4 – La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 2 octobre 2019

Le Directeur de l'Institut d'études politiques de Lille

Pierre MATHIOT

